

APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

ORTHOPÉDAGOGUE PROFESSIONNEL·LE

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation visant la réussite scolaire des élèves. Nous nous assurons d'offrir un environnement d'apprentissage dynamique et adapté à l'évolution des besoins de nos élèves et de notre communauté.

Nous sommes à la recherche d'orthopédagogues professionnel·le·s pour des opportunités d'emploi à temps plein ou à temps partiel dans nos écoles, pour l'année scolaire 2026-2027 !

- Contrat à temps plein (35 hrs/semaine), à l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge située à Marieville
- Contrat à temps partiel (21 hrs/semaine), à l'école secondaire Joséphine-Dandurand, située à St-Jean-sur-Richelieu
- Remplacement à temps partiel (21 hrs/semaine), à l'école secondaire Joséphine-Dandurand, située à St-Jean-sur-Richelieu
- Remplacement à temps partiel (17.5 hrs/semaine) d'une durée indéterminée, à l'école secondaire Marguerite-Bourgeoys, située à St-Jean-sur-Richelieu
- Contrat à temps plein (35 hrs/semaine), en RÔLE-CONSEIL aux Services complémentaires et de l'adaptation scolaire

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 35 heures par semaine.

Salaire : Entre 31.06 \$ et 57.79 \$ / heure (selon la formation et l'expérience).

Les défis qui vous attendent

- Participer à l'élaboration et à la mise en application du plan de travail du service d'orthopédagogie, en respectant les encadrements éducatifs et administratifs ;
- Dépister les élèves vivant des difficultés d'apprentissage, recueillir des informations auprès des intervenant·e·s et des parents, observer les élèves et utiliser des outils d'évaluation adaptés ;
- Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire pour élaborer et réviser les plans d'intervention, choisir des objectifs et des moyens d'intervention adaptés, et évaluer leur efficacité ;
- Soutenir les enseignant·e·s dans la mise en œuvre de stratégies et projets favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ;
- Accompagner et conseiller les intervenant·e·s scolaires et les parents, leur proposer des stratégies et les guider dans l'adoption d'approches adaptées aux besoins des élèves ;
- Concevoir, élaborer et adapter du matériel pédagogique en fonction des besoins des élèves et animer des activités spécifiques en groupe ou en individuel ;
- Collaborer avec les organismes partenaires et les intervenant·e·s concerné·e·s pour échanger des avis, des renseignements et orienter l'élève ou ses parents vers des ressources adaptées ;
- Mettre à jour les dossiers conformément aux règles en vigueur, rédiger des notes évolutives de ses suivis, des rapports d'évaluation, des bilans d'évolution, ainsi que des recommandations pour orienter les décisions et les interventions auprès des élèves.

Pourquoi nous choisir

- 4 semaines de vacances et 2 semaines de congés rémunérés lors de la période des Fêtes ;

APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

- Congés fériés payés ;
- Régime de retraite et assurances collectives avantageux ;
- Programme de formation continue pertinent à la fonction ;
- Intégrer une équipe multidisciplinaire stimulante et faire la différence pour les élèves.

Profil recherché

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthopédagogie et en adaptation scolaire ;
- Avoir une expérience pertinente auprès de la clientèle visée ;
- Posséder d'excellentes aptitudes en communication, en pédagogie différenciée et en relation d'aide ;
- Favoriser la collaboration avec l'équipe-école, les parents et les partenaires externes ;
- Faire preuve de rigueur, d'adaptabilité et d'autonomie professionnelle.

Le personnel du CSS des Hautes-Rivières est assujéti à la Loi sur la laïcité de l'État (LLÉ). Cette loi encadre la neutralité religieuse de l'État, la séparation entre l'État et les religions, ainsi que la liberté de conscience et de religion. Elle exige également que les employés travaillant auprès des élèves exercent leurs fonctions à visage découvert.

De plus, depuis l'adoption le 30 octobre 2025 de la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, l'interdiction du port de signes religieux est élargie à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves.

En conséquence, tout le personnel du CSSDHR doit respecter les obligations prévues par la LLÉ et aucun droit acquis n'est transférable.

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.